

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 26 novembre 2024, l'Administration de la Gestion de l'Eau vient d'être saisie d'une autorisation EAU-AUT-24-1052 concernant la Gestion des eaux dans le cadre de l'excavation de terres polluées dans le cadre du réaménagement du cours d'eau « Attert » à Useldange.

Le public peut consulter le résumé de la demande à la maison communale du 02 décembre 2024 au 16 décembre 2024 inclus.

Le résumé de la demande est également publié sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre, le secrétaire,



Pollo BODEN Marco VERSALL

